



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Direction de la Citoyenneté, de la
de la Légalité et de l'Environnement

Marseille, le - 4 JUIL. 2018

Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. CORONGIU

Tél. : 04.84.35.42.72

N° 2017-245-A

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Société ECOSLOPS

demande d'exploitation d'une unité de production
de produits pétroliers, à partir de slops déshydratés, au sein
de la plateforme Total de la Mède, située sur la commune
de Châteauneuf-les-Martigues

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR,
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD,
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE,

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du - 4 JUIL. 2018, il sera procédé sur le territoire des communes de Châteauneuf-les-Martigues et Martigues, à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la société ECOSLOPS, domiciliée 7 rue Henri Rochefort, 75017 Paris, en vue d'être autorisée à exploiter une unité de production de produits pétroliers à partir de slops déshydratés, au sein de la plate-forme Total de la Mède, située sur le territoire de la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

Le projet consiste à exploiter :

- un stockage de slops déshydratés, notamment issus du transport maritime, qui sont les résidus des mélanges d'hydrocarbures, d'eau de mer, d'eau douce, de sédiments, de fuites d'huiles provenant des salles des machines des eaux de cales et de ballast.
- une unité « Petroleum Residue Recycling » basée sur plusieurs distillations successives des slops déshydratés,
- un stockage de produits pétroliers finis (fioul lourd, bitume léger, essence légère, naphta et gazole).

Le public peut consulter le résumé non technique de ce dossier, qui contient une étude d'impact, sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Cette étude a fait l'objet d'un avis de l'autorité Environnementale en date du 5 avril 2018 et d'un mémoire en réponse de l'exploitant qui sont consultables à cette même adresse internet, et joints au dossier d'enquête publique.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.

Le site abritant ce projet de production de produits pétrolier fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

.../...

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (BITRPM).

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) est consultable pendant toute la durée de l'enquête par le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetespubliques/Enquetes-Publiques-ICPE/Chateauneuf-les-Martigues>

Dans le cadre de la protection contre la commission d'actes de malveillances dans les établissements classés SEVESO, les données potentiellement sensibles pour la sécurité, ne sont pas diffusables ou communicables, mais restent consultable en Préfecture dans les conditions prévues par l'instruction du Gouvernement en date du 6 novembre 2017.

Ce dossier contient également des données relatives au secret industriel qui ne peuvent être consultées ni communiquées, ni diffusées.

Afin que le public puisse prendre connaissance de l'ensemble du dossier, le DDAE est consultable également sur un poste informatique pendant cette même durée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06, à la Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement (DCLUPE), Bureau des Installation et Travaux Réglementés pour la Protection de Milieux (BITRPM), Téléphone : 04.84.35.42.60 ou 04.84.35.42.72

Est désigné en qualité Commissaire enquêteur :

Madame Caroline CERRATO
Ingénieur CPE Lyon spécialisé
environnement et risques industriels

Les pièces des dossiers ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, resteront déposés en **Mairies de Châteauneuf-les-Martigues et Martigues**, pendant 32 jours **du 20 août 2018 au 20 septembre 2018 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux, et consigner directement ses observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Ces observations, propositions et contre propositions pourront être également adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur à la Mairie de Châteauneuf-les-Martigues, **siège de l'enquête**.

En outre, les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et énoncés ci-après.

Ces observations écrites, mentionnées ci-dessus, ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale sont consultables au siège de l'enquête et le sont également sur le site internet de la Préfecture (article R.123-13 du code de l'environnement).

Ces mêmes remarques peuvent-être transmises par voie électronique à l'adresse **pref-ep-ecoslops@bouches-du-rhone.gouv.fr** et seront consultables également sur le site internet de la Préfecture dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public :

en mairie de Châteauneuf-les-Martigues, place Bellot, 13220 :

- le lundi	20 août	2018	de	9h00' à 12h00'
- le vendredi	31 août	2018	de	14h00' à 17h00'
- le mercredi	5 septembre	2018	de	14h00' à 17h00'
- le mardi	11 septembre	2018	de	9h00' à 12h00'
- le jeudi	20 septembre	2018	de	14h00' à 17h00'

en mairie de Martigues, service urbanisme, avenue Louis Sammut, 13500 :

- le vendredi	31 août	2018	de	9h00' à 12h00'
- le mardi	11 septembre	2018	de	14h00' à 17h00'

Le commissaire enquêteur pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues aux articles R.123-6 2^{ème} alinéa et des articles R.123-14 à R.123-17 du Code de l'Environnement.

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur, de même que des remarques et observations recueillies lors de l'enquête publique, auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 km autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

Le responsable du projet est Monsieur Antoine FAUQUEMBERGUE, 7 rue Henri Rochefort, 75017 Paris, tel : 01.83.64.47.43.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou de refus, est le Préfet des Bouches-du-Rhône, après avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme d'arrêté préfectoral, de refus ou d'autorisation, assorti des prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et notifié au demandeur.

Marseille, le - 4 JUIL. 2018

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Maxime AHRWEILLER

